



www.anniviers.org

**Les Communes
du
Val d'Anniviers**

Procès-verbal du 27 mai, réfectoire centre scolaire, Vissoie



des jeunes

Présidents des Communes d'Anniviers

Georges-Alain Zuber, Ayer
Benoît Salamin, Saint-Luc

Simon Crettaz, Saint-Jean
René Massy, Vissoie

SDJA

Samuel Viaccoz ; Loïc Viret

Invités

Simon Epiney, Conseiller aux Etats ; Jean Bonnard, modérateur ; Catherine Emery Lamon et Philippe Chauvie (Powerpoint) et quelques membres des conseils communaux.

Jeunes – estimation

environ 40 personnes

Excusés

Walti Zuber, Chandolin

Gabriel Solioz, Grimentz

Accueil par le plus jeune des Présidents des Communes d'Anniviers

Georges-Alain Zuber salue les personnes présentes et remercie ses collègues de lui avoir laissé ouvrir ce forum.

Pour lui, la fusion est un sujet très important, c'est un choix de société qui permet de décider de quel avenir on veut. Les débats sont nécessaires, entre les jeunes, dans les forums et au sein de la cellule familiale pour échanger des idées afin de se faire une opinion. Il rappelle l'existence du site internet www.anniviers.org sur lequel sont réunies de nombreuses informations sur la fusion.

Le Président d'Ayer remercie les membres de la SDJA pour l'organisation de ce forum dédié aux 15-25 ans et ce dans le but, non pas de les considérer comme une classe à part, mais pour leur permettre de pouvoir s'exprimer facilement.

Le choix de fusionner est un choix démocratique et quelle que soit la décision, il faut continuer à avancer pour que la Vallée montre sa force et reste à l'avant-garde.

Présentation de l'ordre du jour

Loïc Viret remercie les jeunes présents et rappelle l'ordre du jour.

Présentation powerpoint par Catherine Emery Lamon et Philippe Chauvie

La présentation, qui reprenait des éléments des trois premiers forums, ne suscite aucune question. Les jeunes sont répartis en deux classes pour discuter.

Ateliers de discussion

Deux rapporteurs font part des éléments ressortis des discussions :

Arguments en faveur de la fusion des Communes d'Anniviers

-  Beaucoup de sociétés ont déjà été mises en commun (ex : HC Anniviers, FC Anniviers, Ski Team Anniviers, etc.) et les jeunes font confiance pour que la fusion des Communes réussisse,
-  plus de poids vis-à-vis du canton,
-  création d'emplois, plus de professionnalisme, plus de disponibilité pour travailler pour la commune,
-  écoles et clubs sportifs ont permis aux jeunes de se connaître, il serait logique de continuer,
-  il est difficile de trouver actuellement des personnes motivées pour faire partie des conseils communaux,
-  au sein des commissions de construction actuelles, il n'y a pas toujours des gens du métier. Il serait plus facile avec une seule commune d'avoir des spécialistes,
-  perte de l'esprit de clocher,
-  prises de décisions certainement plus rapides avec une seule commune.

Arguments contre la fusion des Communes d'Anniviers

- 🛡 La Commune de Chandolin est perdante dans tous les cas,
- 🛡 manque d'arguments forts, clairs et sûrs en faveur de la fusion,
- 🛡 crainte de licenciements pour les employés,
- 🛡 crainte de regroupement des bureaux communaux en un seul lieu et donc, perte du service de proximité,
- 🛡 crainte d'oubli des petits villages au profit des stations.

Questions posées aux présidents des communes d'Anniviers

Certaines personnes présentes dans l'assemblée ont exprimé leur doute que la création de Sierre-Anniviers Tourisme ait beaucoup apporté à la Vallée. Si les communes fusionnent, est-il possible de ramener le bureau de SAT en Anniviers ?

Le rôle de SAT est rappelé par Benoît Salamin, président délégué au tourisme qui mentionne notamment que l'animation est une tâche des offices du tourisme tandis que SAT représente la destination hors du canton. Selon la nouvelle loi sur le tourisme, qui est en consultation actuellement, pour pouvoir recevoir de l'argent du Canton, des destinations d'au moins 1 Mio de nuitées devront être créées.

Le fait que le bureau soit à Sierre facilite l'accueil des journalistes et des tours opérateurs. Lorsque la question a été abordée, le personnel a donné son accord pour aller à Sierre. Cela a été fait, il faut tourner la page et passer à autre chose.

De plus, SAT est une association et les décisions se prennent à la majorité des membres votants. Or, tous les partenaires d'Anniviers ne se sont pas prononcés en faveur du maintien du bureau en Anniviers.

Autre question primordiale pour les jeunes : la création d'emploi en Anniviers. Les Présidents informent les jeunes qu'une séance a eu lieu en présence des employés des communes à qui il a été dit que leur contrat seraient repris par la nouvelle commune en cas de fusion.

Concernant la professionnalisation des postes, il est vrai qu'être président de commune demande du temps. Le président de la nouvelle commune sera employé à un taux élevé et des chefs de service seront engagés pour les domaines de la voirie, des finances,...

Le travail administratif sera plus attractif car actuellement les tâches sont générales et non pas spécialisées. Par exemple, il se pourrait que le bureau de Chandolin s'occupe de la police des étrangers pour toute la vallée et qu'un autre bureau se charge exclusivement des impôts. Pour le citoyen, cela ne fera aucune différence car il aura la possibilité de se rendre au bureau communal le plus proche pour demander n'importe quel service puisque tous les bureaux communaux seront reliés par internet. Des services (formulaires) sont déjà à disposition de la population à distance. De plus il est rappelé que la population ne se rend pas au bureau communal tous les jours et que, déjà actuellement, la grande partie des citoyens doivent se déplacer pour aller au bureau de leur propre commune.

Il sera noté dans le contrat de fusion que les bureaux restent décentralisés pour 12 ans et s'il est remarqué pendant cette période là que les coûts administratifs sont trop élevés, c'est l'assemblée primaire qui décide et qui peut demander au conseil communal de réduire le nombre de bureaux.

Au sein de la nouvelle commune, il y aura une commission culture, loisirs et sports présidée par un des conseillers. C'est là que les jeunes devront être intégrés.

Les centres sportifs, patinoires ou piscines sont des gouffres financiers qui risquent de prêter les possibilités d'autres investissements. Il reviendra à la nouvelle commune de décider étant donné que tous les actifs et passifs des communes seront repris par la nouvelle commune.

Le problème du manque de logements disponibles pour les jeunes est relevé et il est demandé ce qu'il se passera dans ce domaine en cas de fusion. Il est précisé que ce sujet fera l'objet du 4^{ème} forum du 6 octobre à Chandolin. Des pistes de réflexion existent mais ce problème touche toutes les stations valaisannes. Tous les paramètres ne peuvent pas être maîtrisés par les communes. Il est par exemple difficile d'empêcher les propriétaires des terrains de vendre au plus offrant.

La commune a pour rôle d'équiper les zones (eau, égout,...) et d'éventuellement construire des logements de type social (La Machigeaz) mais la commune n'a pas pour tâche de faire de l'immobilier, les investissements étant très importants.

Concernant le retour des concessions, un tableau détaillé est présenté. De nombreuses incertitudes pèsent sur 2039, notamment sur le fait que la loi peut changer et que l'eau pourrait devenir non plus un bien communal ou cantonal mais national.

Si une seule commune devait voir le jour, les assemblées primaires auraient lieu dans de grandes salles (comme les forums d'information sur la fusion) et il serait judicieux d'effectuer un tournus dans chaque ancienne commune par exemple.

Jean Bonnard fait part d'une remarque tirée du sondage rempli sur internet. Il est demandé, s'il y a fusion et que celle-ci ne fonctionne pas, les possibilités de faire marche arrière. Les Présidents signalent qu'il n'est pas prévu de divorce dans le contrat. L'assemblée primaire aura comme rôle de faire ressortir les craintes et ce sera au nouveau conseil de prendre les décisions.

Les jeunes souhaitent savoir comment seront soutenues les sociétés locales en cas de fusion. René Massy, qui a présidé la commission financière, informe qu'il a été décidé que les versements de la nouvelle commune ne seront pas inférieurs aux montants cumulés actuels et que le bon sens permettra des différenciations selon les besoins.

Mot de conclusion par Simon Epiney, Conseiller aux Etats

La parole est passée à Simon Epiney pour la conclusion. Celui-ci remercie les jeunes d'être aussi nombreux et précise que c'est la première fois qu'il s'exprime sur la fusion des Communes d'Anniviers.

Il souhaite avant tout démystifier le rôle de la commune. Le droit fédéral et cantonal dicte le 80 % des décisions communales. La marge de manœuvre des communes est réduite et les tâches sont compliquées. Si la majorité des conseillers communaux

sont favorables à la fusion des communes d'Anniviers, c'est qu'ils sont les mieux placés pour se rendre compte de la difficulté des tâches à accomplir. Pour être efficace au sein d'un conseil communal, il faut être juriste, ingénieur, architecte... sans parler du poids des responsabilités.

Il est normal d'avoir peur du futur mais il ne faut pas dramatiser. Selon Simon Epiney, les gens compétents seront élus. Le nombre de conseillers et de personnes employés à des tâches communales sera réduit ce qui permettra d'avoir plus de monde pour s'occuper des sociétés locales.

Il précise que lui-même ne s'est pas rendu au bureau communal ces cinq dernières années, hormis pour les votations et élections. Il faut relativiser l'importance de la localisation des bureaux.

En revanche, il faut s'inquiéter, à l'échelle de la vallée, de la disparition des commerces et du fait qu'il y a un manque flagrant de postes de travail pour les jeunes. Les postes intéressants et importants (agents immobiliers, ingénieurs, commerçants, docteurs,...) sont occupés par des personnes d'environ 45 à 55 ans. Avoir une seule commune permettra la création de postes de qualité pour les jeunes

L'avenir est aux aménagements hydro-électriques. Pour être efficace, il sera plus facile d'être fusionné, cela évitera de créer des problèmes avec des infrastructures passant sur plusieurs communes. La réflexion est la même concernant la création de bisses, de pistes cyclables,... le degré de priorité serait alors le même pour tous.

Nombre de projets peuvent naître facilement avec une seule commune. Il sera important de faire appel aux jeunes pour développer des idées.

Simon Epiney comprend les sceptiques mais il est maintenant convaincu qu'il faut recréer un dynamisme en Anniviers. Les conseils communaux ont pris la décision courageuse de faire un pari sur l'avenir et la commune d'Anniviers doit être porteuse de grandes expériences pour les jeunes.

Le forum des jeunes se conclut sur ces mots et un apéritif, offert par la commune et la bourgeoisie de Vissoie, est partagé.

PROCHAIN FORUM : **INForum 4 06.10.06 à Chandolin**
(tourisme et aménagement du territoire)

ADRESSE DE CONTACT : **INFusion, Case Postale 46, 3961 Vissoie**
www.anniviers.org - infusion@anniviers.org
Fax : 027 475 60 31 – tél : 027 475 14 55

Pour le PV : Martine Antonier